

**COMPTE-RENDU DE SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 5 JUILLET 2017 à 20h30**

L'an deux mille dix-sept, le trente et un mai à vingt heures trente, le Comité Syndical des Communes de ECOUFLANT, LE PLESSIS-GRAMMOIRE, ST BARTHELEMY D'ANJOU et VERRIERES EN ANJOU, dûment convoqué par courrier adressé le vingt-huit juin deux mille dix-sept, s'est réuni, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Isabelle BAILLEUL-NITHART, Présidente, au siège du Syndicat Intercommunal, 49, place Jean XXIII à St-Barthélemy d'Anjou, conformément à l'article L52-1111, autorisant le Comité syndical à se réunir dans l'une de ses communes membres.

Etaient présents :

Madame Isabelle BAILLEUL-NITHART – Monsieur Patrice BARBAULT – Madame Bernadette BLANCHARD – Monsieur Joël CLATOT – Madame Nathalie GIRARD – Monsieur Michel HONORE – Madame Odile PICHON – Madame Barbara REGNIER

Etaient absents :

Monsieur Didier JURET (suppléé par Madame Bernadette BLANCHARD)

Madame Christine HUU (suppléée par Monsieur Patrice BARBAULT)

Madame Christine MARC

Madame Fauzia MARTIN

Le Quorum est atteint.

La secrétaire de séance est Barbara REGNIER

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1°) FINANCES : Appel à directeur financier pour aide au rapport d'orientation budgétaire

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, décide la mise en place d'une commission finances pour élaborer le Budget Primitif de la structure dès novembre. Cette commission sera composée des élus du Comité syndical accompagnés chacun par les élus aux finances de chaque commune (Ecouflant : Michel Vaugoyeau, Verrières-en-Anjou : François Gernigon ou Jean-Pierre Mignot, Le Plessis-grammoire : Laurent Pelé et St Barthélémy : Johan charuau).

2°) FINANCES : Accord de principe sur l'augmentation des élèves de l'école Vibra'Siam à la rentrée 2017

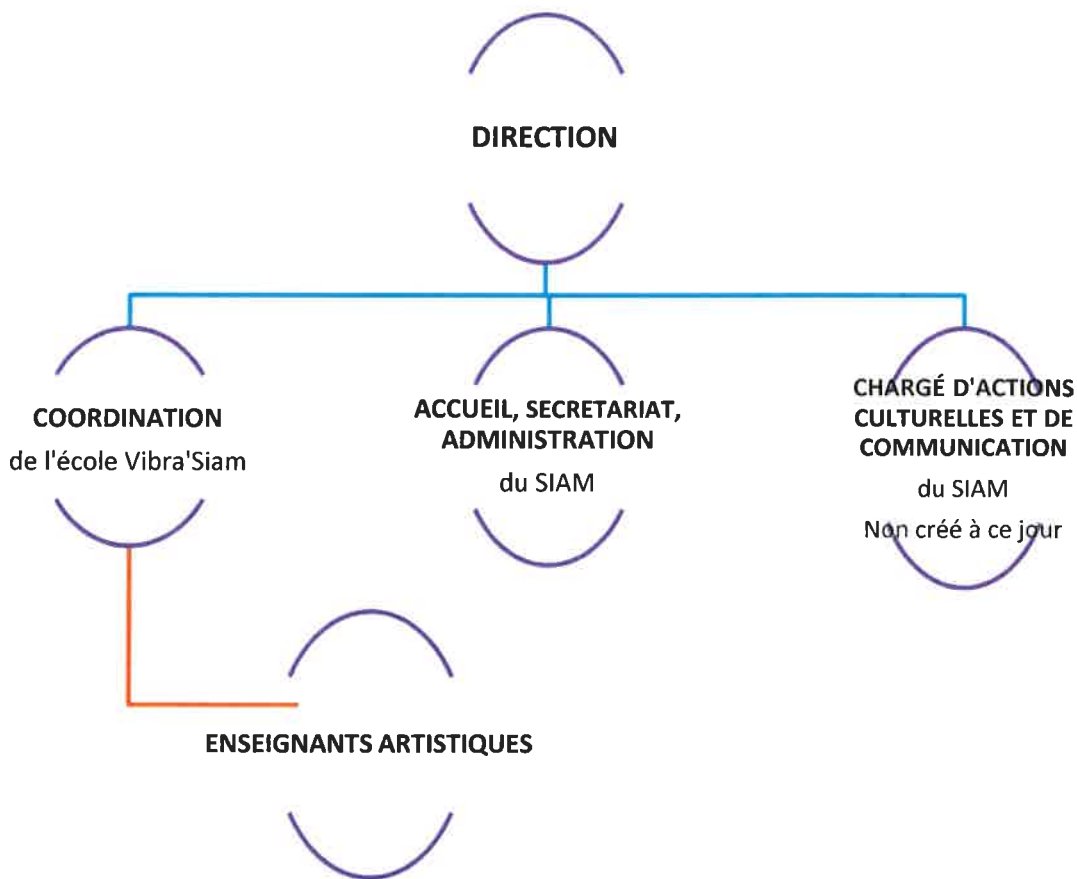
Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, approuve la proposition d'augmenter la possibilité d'accueillir un nombre plus important d'élève à la rentrée 2017/2018. 320 élèves maximum, pourront être inscrits à l'école de musique, dans la limite de l'enveloppe budgétaire calculée sur la base du ticket moyen. Tout devra être mis en œuvre pour respecter un budget constant à 2017 pour l'exercice 2018.

3°) DCS2017-10 - PERSONNEL : Mise en place d'un organigramme pour le SIAM

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, approuve la décision d'établir un organigramme pour un fonctionnement optimum de la structure. Cet organigramme positionne précisément les rôles et liens hiérarchiques de toute l'équipe. Ainsi le poste de direction manage en direct le poste d'administration, de coordination pédagogique et de chargé d'action culturelle et de communication non créé jusqu'à ce jour. Compte tenu de la très grande polyvalence du poste de direction et dans l'optique de ne négliger aucune

des missions faute de temps, il est devenu nécessaire que l'équipe enseignante soit sous la responsabilité du poste de coordination pédagogique. Ainsi le projet pédagogique, la relation aux élèves, le management des professeurs trouveront une attention plus conséquente et plus professionnelle dans cette organisation.

L'organigramme est établi comme suit :



Fin de séance à 23 h

La Présidente,
Isabelle BAILLEUL-NITHART

